



LA LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT DANS LA MANCHE

France Relance - Plan de Relance SPORT

Aide aux associations sportives pour la relance, la reprise d'activités, l'insertion des jeunes

Contexte

Dans le cadre de France-Relance, le gouvernement se mobilise pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise covid-19.

Le 3 septembre 2020, le premier ministre a annoncé un plan de soutien massif avec une feuille de route en direction de tous les secteurs dont le sport. Le secteur du sport a été durement touché par la crise sanitaire depuis l'année 2020.

C'est dans cette continuité que le « **plan de relance sport** » de l'Agence Nationale du Sport (ANS) a vu le jour tant sur les besoins en emploi (consolidation ou nouveau poste), que sur l'aide aux difficultés, à la reprise et/ou au développement des pratiques sportives (redéploiement des activités).

Par ailleurs, le « **plan de relance jeunes** », avec le dispositif **#1jeune1solution**, permet à la jeunesse et aux associations employeurs de trouver des aides supplémentaires pour l'insertion, la formation et la professionnalisation des 16 à 25 ans.

De nouvelles orientations et directives, liées à la mise en place des projets sportifs territoriaux (PST), sont aujourd'hui proposées par le biais notamment d'appel à projets pour soutenir le secteur.

En quoi consiste le soutien aux associations ?

Il s'agit d'une campagne de financements regroupant plusieurs appels à projets thématiques :

- **Le fonds de solidarité** pour les associations les plus en difficulté et désireuses de relancer leur activité
- **L'aide aux associations non affiliées à des fédérations sportives** (associations-centre de ressources des bénévoles, associations de prévention et protection des sportifs...)
- **L'aide aux associations proposant des projets sport-santé** (prévention primaire, projet à visée thérapeutique, projets relatifs au vieillissement de la population)
- **L'aide aux associations soutenant des actions de lutte contre les violences sexuelles dans le sport** (conduire des projets de changements de mentalité, projets sportifs comme outil de réparation des victimes...)
- **Le soutien à l'emploi au sein du mouvement sportif** (nouveaux emplois sur 3 ans, consolidation des postes déjà financés, passage à temps plein...)
- **Le déploiement du plan #1jeune1solution** (nouveaux emplois ANS, poste « FONJEP jeunes » pour soutenir l'insertion des jeunes de 18 à 30 ans)
- **L'accompagnement à l'apprentissage dans le champ du sport** (soutien aux employeurs, accès facilité à la formation des apprentis...)
- **La prévention des noyades et le développement de l'aisance aquatique** (associations éligibles à la part territoriale + les collectivités et leurs groupements.)

Comment en bénéficier ?

Vous trouverez les informations relatives à la campagne de financement (notices régionales) sur le site de la préfecture de la Manche :

<https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-culture/Agence-nationale-du-sport>



Calendrier

La campagne s'étend du 29 mars 2021 au 16 mai 2021 inclus.